

Compte-rendu Mission

N° CESE/CRMIS/15_006 du 09 juillet 2015

Date mission :	08 juillet 2015
Lieu :	DGA-MI Bruz
Objet :	Restitution à la commune de Vernon d'éléments du patrimoine industriel et technologique du LRBA
Participants :	DGA MI/D : Mme Marie-Noëlle Schlafer DGA MI/Adj D : Mme Claudine Lainé DGA-MI/SDT/Man : Mr Jean-François Millot CESE : Mrs Hervé Herry ; Marc Soulivet
Références	Lettre n°SL/FT/DB/2014-052 du décembre 2014 Lettre n°DEF/SDBC/CPB/SO/584/0134 du 17 mars 2015 Lettre n°CESE/DGA/MI/15_0002 du 28 avril 2015 Lettre n° 2015/ /DGA MI/AD du
Auteur	Hervé Herry

Ordre du jour de la réunion :

- Présentation du centre DGA MI et de ses activités
- Présentation des moyens à rétrocéder
- Visite des moyens à rétrocéder

Échanges sur les modalités de rétrocession

- Plan d'actions

Présentation du centre DGA MI

Montée en puissance du centre depuis 2012 avec la prise en charge des activités du LRBA (Systèmes de navigation, Techniques inertielles et stellaires, Missiles balistiques et systèmes embarqués, Missiles tactiques et guidage pilotage, Missiles de croisière, préparation de mission, cycle de vie opérationnel....)

Fort développement en cours et à venir des activités liées à la Sécurité des systèmes d'information et à la lutte informatique défensive.

Présentation des moyens à rétrocéder

Les « objets » transférés du LRBA à DGA MI Bruz ont été classés par DGA MI en 3 catégories, ceux :

- Utiles au quotidien pour les études et travaux de DGA MI
- Utiles à la formation
- Considérés comme objets divers, notamment historiques.

DGA MI propose de restituer à Vernon les objets de cette troisième catégorie à savoir :

- La maquette du tunnel de tir hyperbalistique qui était un moyen d'essai unique en Europe (voir photo jointe)
- Divers objets liés au tunnel de tir hyper balistiques (maquettes tirées, sabots, produits d'essais etc...)
- La maquette de la table 20g
- La maquette du véhicule transporteur du missile Hadès (tracteur et remorque en photo)
- La maquette sur table du véhicule d'observation photographique (satellite photo, voir photo)
- La maquette pédagogique ASMP qui montre ce qu'est un missile de croisière (voir photo)
- Une tuyère de la fusée Diamant (voir photo)
- Des munitions de Brandt Armement (voir Photo)
- Différents panneaux photos et dessins de présentation des matériels évalués au LRBA (environ une vingtaine de panneaux)

Visite des moyens à rétrocéder

La visite a permis de constater que le patrimoine industriel et technologique du LRBA est particulièrement bien présenté et valorisé dans des locaux adaptés.

Le musée grand public de DGA-MI est en fait la synthèse pour les missiles et les équipements embarqués (guidage, pilotage, énergie, aéro ...) des anciens espaces d'expositions du LRBA : musée non classifié et LEM.

Certains éléments ne sont pas exposés, Monsieur Soulivet identifie quelques matériels :

- une maquette d'étude électromécanique S45,
- un capteur de position AIRBUS type LVDT,
- une turbine génératrice pour bombe américaine,
- un DSA Hawk

Il suggère que des éléments tels que :

- l'ensemble de Commande d'empennage du missile Hades
- des maquettes de servo-vérin PH S45
- des composants de missile MISTRAL
- des éléments de missile HAWK,
- La maquette grandeur nature d'un missile Matra S530
- ...

pourraient être restitués à Vernon.

In situ Marc Soulivet en profite pour :

- Faire une mise en garde de sécurité
 - Statut inerte ? De 2 DSA (fuze bomb) américains ?
 - Statut inerte ? De piles thermiques (risque de brûlures et d'explosion)
 - Statut inerte ? De piles à électrolyte séparé (risque chimique KOH et/ou surchauffe-explosion)
- Corriger une erreur sur étiquette d'exposition
 - Calculateurs engins balistiques, mémoire à tores ferrite : lire 1Kbit et non 1Ko
- Proposer son expertise à venir (cadre mindef)
 - Pour des compléments d'information sur la partie missiles étrangers historique de l'ex LRBA

DGA MI étudiera également (si demande de l'équipe vernonnaise) la possibilité de reproduction de documents et autres planches photographiques utilisables pour des expositions.

Échanges sur les modalités de rétrocession

Généralités :

La cession d'objets du patrimoine industriel et technologique du LRBA à la commune de Vernon entre dans la continuité du dispositif d'accompagnement territorial des redéploiements prévus par la circulaire du premier ministre du 25 juillet 2008 (CRSD – Contrat de restructuration des sites Défense et PLR – Plan Local de redynamisation)

Les objets qui seront cédés à la commune de Vernon devront faire de la part de cette dernière d'une demande de cession à titre gracieux dont les modalités sont définies par la circulaire n°00432/DEF/CMA31 du 16 janvier 2013.

Les modalités de conservation des objets constituant la demande de cession devront être précisés et seront à présenter à la DMPA (Direction de la Mémoire et du Patrimoine) lors de la demande de cession.

La commune de Vernon devra prendre à sa charge les frais de transport et de manutention des objets à transférer. La DGA ne prenant pas en charge ces frais.

Objets à rétrocéder :

La liste initiale des objets divers et historiques peut intégralement être cédée à Vernon.

Concernant les objets complémentaires à rétrocéder, DGA MI va recenser parmi le patrimoine LRBA, les doublons dont il dispose et les caractériser selon deux critères conditionnant pour les céder à Vernon :

- Le préjudice éventuel pour DGA MI s'il se sépare des objets,
- S'il n'y a pas préjudice, les propriétaires des objets (UM DGA Paris...) sont-ils d'accord pour les céder à Vernon.

En parallèle, Vernon peut adresser à DGA MI une liste des objets qu'il serait souhaitable de voir restituer à la commune et qui ne font pas à ce jour partie de la catégorie des objets divers historiques, la demande sera instruite par les services de la DGA.

Plan d'actions

Il sera établi par DGA MI et fera l'objet d'une PJ au présent compte rendu.

La liste définitive des objets à rétrocéder étant établie, Vernon devra formuler la demande de cession et fournir les éléments de dossier utiles à la DMPA pour prononcer cette dernière.

L'accord obtenu, une visite sur site avec un transporteur sera nécessaire afin de calibrer les moyens à mettre en œuvre pour assurer le transfert à Vernon des objets.

Véhicule transporteur Hades

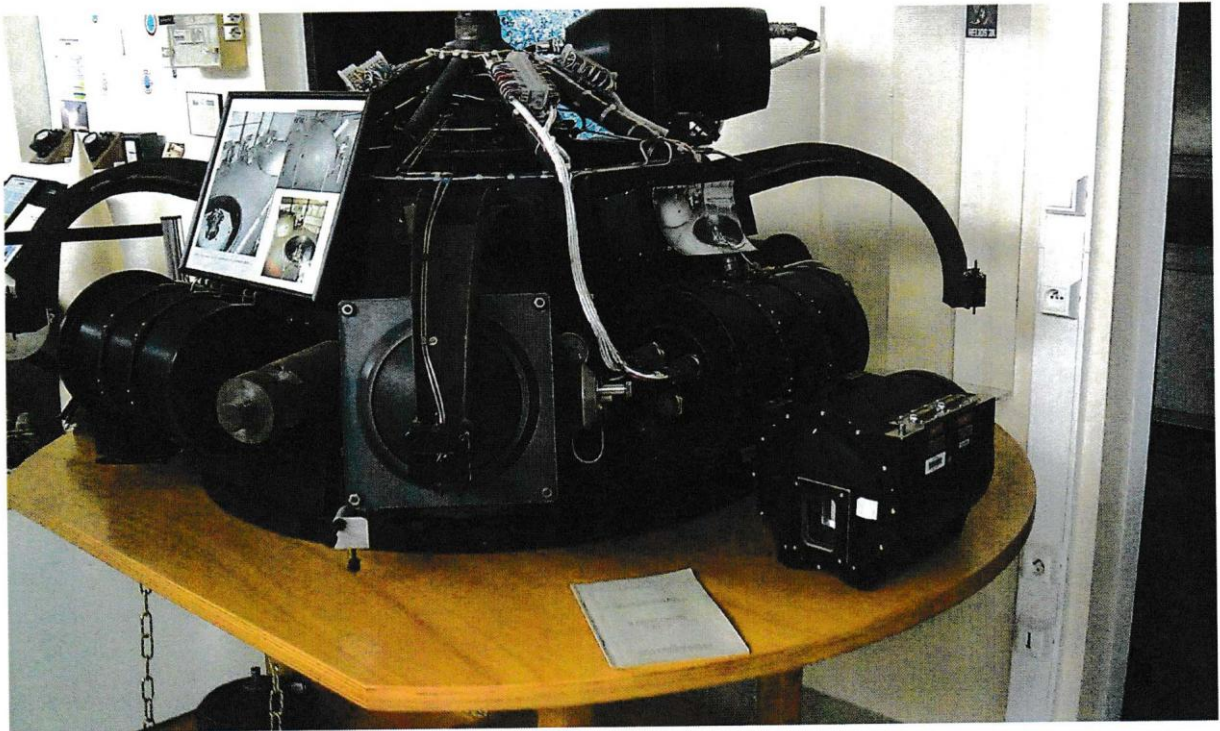
Il manque sur la photo le tracteur qui existe et est disponible

HADES

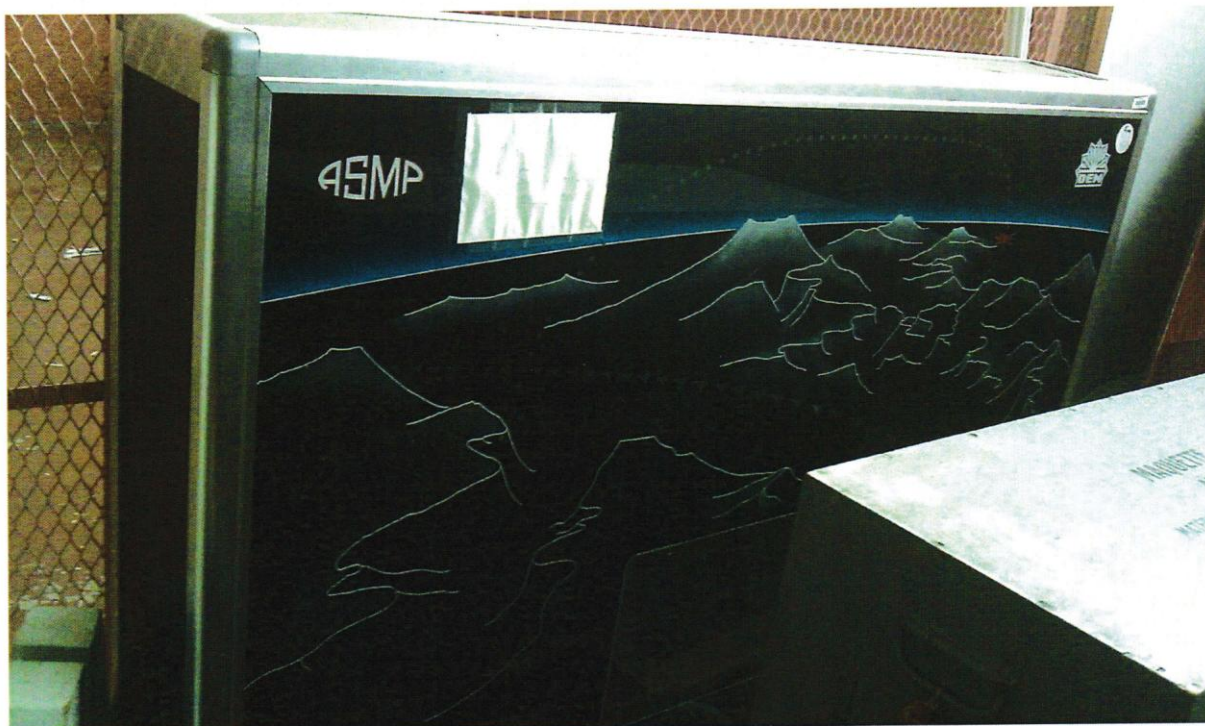


Maquette Hadès

Satellite d'observation



ASMP



Maquette pédagogique ASMP

Fusée Diamant



Tuyère de DIAMANT

Munitions Brandt



Missile Matra S530

